

POL4463 - MOUVEMENTS AUTOCHTONES TRANSNATIONAUX**Plan de cours****RESPONSABLES DU COURS**

Nom	Marie-Dominik Langlois et Rolando Magana Canul
Disponibilités	sur rendez-vous en ligne (par courriel)
Courriel	langlois.marie-dominik@ugam.ca Rolando Magana (courriel à venir)

Toute question envoyée par courriel devrait recevoir réponse dans un délai de deux jours ouvrables. Pour faciliter les communications, concision et précision sont recommandées.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous nous réunissons pour ce cours font partie du territoire ancestral qui a longtemps servi de lieu de vie, de rencontres et d'échanges entre les peuples autochtones, notamment la nation Kanien'kehá:ka (Mohawk). Nous honorons, respectons et reconnaissons ces nations qui n'ont jamais cédé leurs droits ni leur autorité souveraine sur les terres et les eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Source : [GRI AAC](#)

DESCRIPTION DU COURS

Le cours propose de faire un survol et une analyse de la genèse historique et politique des principaux mouvements autochtones, de leurs revendications et de leur incidence actuelle sur le plan politique et sociale à l'échelle locale, nationale et transnationale; et d'étudier les convergences et divergences avec les autres mouvements sociaux en Afrique, dans les Amériques et en Asie.

PRÉALABLES AU COURS

Avoir complété 15 cours de premier cycle ou être admis à la concentration en études autochtones et avoir complété les cours obligatoires de cette concentration.

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux

Les objectifs du cours sont les suivants :

- 1) acquérir une compréhension générale des processus historiques et en cours d'émergence d'organisations transnationales et revendications partagées de peuples autochtones dans les différentes régions du monde;
- 2) développer une connaissance des spécificités ainsi que des dimensions communes des mouvements autochtones selon les régions et revendications;
- 3) développer une capacité d'analyse des contextes, des stratégies, des politiques et des discours au sein desquels évoluent ces mouvements.

Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique,

- comprendre le contexte de la création de l'expression « peuple autochtone » dans les espaces de droit international, ses effets pour l'autochtonisation des mouvements, ainsi que la participation, la création, la mobilisation et la transformation de normes du droit international par les mouvements autochtones;
- comprendre les luttes pour l'autodétermination des peuples autochtones et leurs rapports à l'État et à la mondialisation;
- explorer différentes expériences des mouvements autochtones (ou, à l'occasion, de non-mouvements) à travers les continents, particulièrement dans les Amériques.

CONTENU DU COURS¹

Principaux concepts discutés en classe : assimilation, indigénisme, autochtonie, mouvement(s) autochtone(s), territoire, Nations unies, réseaux transnationaux, droit international, autodétermination, droit à la consultation libre, préalable et éclairée.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les classes débuteront par un exposé magistral et seront suivies d'une discussion en classe gérée par des étudiantes et étudiants sélectionnés et encadrée par le ou la responsable de la séance. La discussion sera basée sur les textes de la séance en classe et ceux précédents. Il est attendu que les étudiants et étudiantes aient lu les textes obligatoires en prévision de la classe pour une pleine participation aux discussions. La participation sera évaluée. Les textes seront disponibles dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle de l'UQÀM.

MODALITÉS ET OUTILS D'ÉVALUATION

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Présence et participation en classe	15 % (5% présence + 10% participation)	En tout temps
Animation d'une séance de discussion en classe <i>* possibilité de remplacer par un résumé-commentaire</i>	15%	Les dates seront choisies à la première séance
Plan de travail	10%	18 octobre
Résumé critique sur les textes d'une séance <i>* possibilité de faire plus d'un résumé critique; le meilleur sera retenu.</i>	15%	En tout temps À remettre au début de la séance
Présentation orale sur le travail	10%	13 et 20 décembre
Travail final	35%	20 déc.

Présence et participation en classe

¹ Une partie du cours s'est inspirée des cours « Mouvements autochtones transnationaux » conçus par Ximena Cuadra Montoya et Marie-Eve Drouin-Gagné, à qui nous reconnaissons partie de la propriété intellectuelle. Nous les remercions pour avoir partagé leurs idées avec nous.

Il est attendu que chaque étudiant ou étudiante ait effectué les lectures obligatoires avant chaque classe. La participation sera évaluée en fonction de la pertinence des commentaires par rapport aux articles discutés lors de la séance et au contenu vu en classe.

Animation d'une séance de discussion (en classe)

Pour une séance au choix, chaque étudiant ou étudiante présentera les lectures assignées et dirigera les discussions. Pour ce faire, il ou elle devra identifier les thématiques qui les relient et les questions pour encourager la discussion. Les séances à animer sont celles du : 27 septembre, 4, 18, 25 octobre, 1^{er}, 8, 15, 22 novembre, 6 décembre (9 séances au choix). Dans le cas où plusieurs personnes animent une même séance, il sera suggéré qu'elles collaborent pour éviter des répétitions.

Résumés critiques

Les résumés critiques devront porter sur les textes obligatoires et optionnels d'une séance. Si l'étudiant ou l'étudiante ne possède pas une connaissance suffisante de l'anglais, prière de s'adresser à la personne responsable de la séance pour recevoir des textes alternatifs en français. Les résumés critiques devront être remis au début de la séance où les textes seront discutés. Les résumés devront inclure :

- Entre 2000 et 3000 mots.
- Un paragraphe d'introduction du thème qui lie les textes
- Pour chaque texte
 - l'idée principale du texte ou les questions auxquelles il cherche à répondre
 - deux ou trois paragraphes résumant les principaux arguments/idées secondaires des textes
- Pour la partie critique
 - Quels sont les éléments communs qui ressortent des textes? Et leurs différences en termes d'analyse? Comment se complètent-ils?
 - Qu'est-ce que les textes nous disent sur les concepts et thèmes vus en classe?
- En conclusion: Quelles questions émergent de la mise en commun des textes?
- En bibliographie : mettre la référence complète des textes (selon le [style UQAM](#))

Plan de travail – à remettre le 18 octobre

Le plan de travail devra inclure :

- le mouvement autochtone qui sera analysé
- la question de recherche
- 3 hypothèses / arguments potentiels
- Une bibliographie préliminaire comprenant
 - 5 sources académiques
 - Sources supplémentaires (par exemple des sites internet d'organisations autochtones ou des articles de presse) et de sources vues en classe

Travail final

Pour le travail final, chaque étudiant ou étudiante sera libre de choisir un mouvement autochtone parmi ceux abordés en classe ou un autre à son choix. Dans un travail de 4000 à 5000 mots à interligne et demi, Times New Roman 12 pt, il/elle devra mobiliser les concepts vus en classe et répondre aux questions suivantes : Dans quelle aire géographique se situe ce mouvement? Est-ce qu'il concerne un seul peuple autochtone ou est de nature régionale, panethnique, transnationale, etc.? Comment ce peuple a-t-il été nommé et comment s'autodéfinit-il? Quelle est sa situation à l'intérieur de la nation-État? Comment ce mouvement mobilise-t-il la notion d'autochtonie? Quels sont les aspects les plus saillants de son autochtonie qu'il mobilise? Quelles sont les demandes face à l'État revendiquées par ce mouvement? Comment les discours de ce mouvement s'articulent du local au global et du global au local? Comment mobilise-t-il les notions du droit international?

Dans quels espaces (local, national, transnational) se déploie-t-il? Y a-t-il des alliances entre secteurs, entre peuples autochtones de différentes régions, etc. Selon vous, qu'est-ce que l'étude de ce mouvement contribue aux concepts vus en classe? Est-ce qu'il confirme ou informe certains concepts? Le travail final devra inclure une introduction avec la problématique et question de recherche, suivie d'une analyse en trois arguments et une conclusion avec des questions ouvertes. Un minimum de 5 sources académiques devra être utilisé pour soutenir l'analyse, en plus des références aux concepts vus en classe.

Présentation matérielle et remise des travaux

Les travaux doivent être accompagnés d'une page titre. Les citations et références devront utiliser le style UQAM <http://www.guidemt.uqam.ca/citer/style-ugam> Les travaux doivent être remis par courriel au plus tard à la date indiquée dans le tableau. Pour les travaux en retard, une pénalité de 5% de la note sera appliquée par jour et le décompte débutera dès le début de la séance du cours. Des pénalités pour les fautes de français seront appliquées jusqu'à 5% de la note. Les travaux seront évalués en fonction de la qualité de la synthèse présentée, de la recherche, de l'analyse et de l'articulation des arguments. Pour la notation, la grille de conversion du Département de science politique sera utilisée. Tout acte susceptible de plagiat sera enquêté.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS

Attention : il n'y aura pas de classes les lundis 6 septembre et 11 octobre.

Date	Contenu du cours	Évaluation
#1 13 sept.	<p>Présentation du cours, des évaluations et déroulement des prochaines séances. Approches méthodologiques pour faire de la recherche avec les peuples autochtones</p> <p>De l'extractivisme de la recherche à la recherche engagée Responsables : Marie-Dominik Langlois et Rolando Magana Canul</p> <p>Tour de table des étudiants et étudiantes, de leurs attentes et intérêts face au cours. Discussion et approbation du plan de cours. Choix des séances à animer par les étudiantes et étudiants.</p> <p><u>Lectures pour aller plus loin</u> Smith, L. T. (2021). <i>Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples</i>. Zed Books Ltd.</p> <p>Gaudry, A. (2015). Researching the resurgence: Insurgent research and community engaged methodologies in 21st century academic inquiry. <i>Research as resistance: Revisiting critical, Indigenous, and anti-oppressive approaches</i>, 243-265.</p> <p>Ray, L. (2012). Deciphering the "Indigenous" in Indigenous methodologies. <i>AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples</i>, 8(1), 85-98.</p> <p>Hale, C. R. (2006). Activist research v. cultural critique: Indigenous land rights and the contradictions of politically engaged anthropology. <i>Cultural anthropology</i>, 21(1), 96-120.</p> <p>Martin, T. (2013). Normativité sociale et normativité épistémique. La recherche en milieu autochtone au Canada et dans le monde anglo-saxon. <i>Socio. La nouvelle revue des sciences sociales</i>, (1), 135-152.</p>	Approbation du plan de cours

	<p>Gabel, C. et Goodman, N. (2021). Methodological and academic challenges in Canadian political science: the value of a socially engaged approach for Indigenous research. <i>Politics, Groups, and Identities</i>, 9(2), 319-328.</p>	
<p>#2 20 sept</p>	<p>De l'« Indien » aux peuples autochtones. Responsable : Rolando Magana Canul</p> <p><u>Lectures obligatoires</u> Coulthard, G. S. (2018). Introduction. Les sujets de l'empire. <i>Peau rouge, masques blancs. Contre la politique coloniale de la reconnaissance</i>, Lux éditeur, Montréal, 13-52.</p> <p>Le Bot, Y. (2004). Le renversement historique de la question indienne en Amérique Latine. <i>Les Cahiers Amérique Latine Histoire et Mémoire</i>, (10).</p> <p><u>Lectures optionnelles</u> Alfred, T. et Corntassel, J. (2005). Being Indigenous: Resurgences against contemporary colonialism. <i>Government and opposition</i>, 40(4), 597-614.</p> <p>Stavenhagen, R. (2013). Indigenous Peoples: An Introduction (2009). <i>In The Emergence of Indigenous Peoples</i> (pp. 45-63). Springer, Berlin, Heidelberg</p> <p>Stavenhagen, R. (1997). Les organisations indigènes: des acteurs émergents en Amérique latine, <i>Cepal Review</i>, 62: 63-66.</p>	
<p>#3 27 sept</p>	<p>L'émergence des peuples autochtones sur la scène internationale : les événements fondateurs Responsable : Marie-Dominik Langlois</p> <p><u>Lectures obligatoires</u> Turcotte, Y. (2017). Repenser l'autochtonie dans sa globalité: The Fourth World de George Manuel et l'historiographie canadienne. <i>Cahiers d'histoire</i>, 35(1), 131-148.</p> <p>Morin, F. et d'Anglure, B. S. (1995). L'ethnicité, un outil politique pour les autochtones de l'Arctique et de l'Amazonie. <i>Études/Inuit/Studies</i>, 37-68.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u> Morin, F. (2006). L'autochtonie, forme d'ethnicité ou exemple d'ethnogenèse? <i>Parcours anthropologiques</i>, (6), 54-64.</p> <p>Forest, P. G. et Rodon, T. (1995). Les activités internationales des autochtones du Canada. <i>Études internationales</i>, 26(1), 35-57.</p> <p>Dumoulin Kervran, D. (2004). Transformations des solidarités transnationales : des réseaux militants aux champs globalisés. Le cas de la défense des peuples autochtones. Dans G. Devin (dir.). <i>Les solidarités transnationales</i>, L'Harmattan, 103-112. (halshs-00163743)</p>	
<p>#4 4 oct.</p>	<p>Peuples autochtones et territoire : une relation cruciale Responsable : Rolando Magana Canul</p>	

	<p><u>Lectures obligatoires</u> Poirier, S. (2000). Contemporanéités autochtones, territoires et (post) colonialisme: réflexions sur des exemples canadiens et australiens. <i>Anthropologie et sociétés</i>, 24(1), 137-153.</p> <p>Serje, M. (2012) « Territoires fluides, espaces virtuels. La politique de territorialisation indigène. Le cas de la Sierra Nevada de Santa Marta ». Dans C. Gros et Dumoulin-Kervran (dir.), <i>Le multiculturalisme au concret. Un modèle latino américain?</i> Paris, Monde hispanophone. 347-360.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u> Bellier, I. (2014) « Terres, territoires, ressources » : les relations entre politique, économie, culture et droits des peuples autochtones” dans Bellier, I. (dir.) <i>Terres, Territoires, ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones</i>. Paris, L’Harmattan, 9-27.</p> <p>Beaucage, P. et Taller de Tradición Oral del CEPEC (2012). La défense symbolique et politique du territoire autochtone, Cuetzalan, Puebla (Mexique). <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, 42(2-3), 137–153.</p> <p>Hirt, I., et Collignon, B. (2017). Quand les peuples autochtones mobilisent l’espace pour réclamer justice. <i>Justice spatiale-Spatial justice</i>, (11), 1-15.</p>	
11 oct	<p>CONGÉ – action de grâces <u>Lectures suggérées</u> Dow, J., et Slapin, B. (2004). Deconstructing the Myths of "The First Thanksgiving". <i>Multicultural Review</i>, 13(3), 44-53.</p> <p>Kurtiş, T., Adams, G., et Yellow Bird, M. (2010). Generosity or genocide? Identity implications of silence in American Thanksgiving commemorations. <i>Memory</i>, 18(2), 208-224.</p> <p>Adare-Tasiwoopa ápi, S., et Adams-Campbell, M. (2016). Sanitizing “Indians” in America’s Thanksgiving story. <i>International Journal of Qualitative Studies in Education</i>, 29(5), 655-669.</p>	
#5 18 oct	<p>Les mouvements autochtones, les droits et les réseaux transnationaux : du local au global et du global au local. Responsable : Marie-Dominik Langlois</p> <p><u>Lectures obligatoires</u> Cloud, L., Gonzalez, V. et Lacroix, L. (2013). Catégories, nominations et droits liés à l’autochtonie en Amérique latine. Variations historiques et enjeux actuels. <i>Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance</i>, L’Harmattan, Horizons autochtones, 41-74.</p> <p>Bellier, I. et González-González, V. (2015). Peuples autochtones. La fabrique onusienne d’une identité symbolique. <i>Mots. Les langages du politique</i>, (108), 131-150.</p> <p><u>ou</u></p>	Remise du plan de travail

	<p>Bellier, I. (2018). Les droits des peuples autochtones: Entre reconnaissance internationale, visibilité nouvelle et violations ordinaires. <i>L'Homme et la Société</i>, 206, 137-174. https://doi.org/10.3917/lhs.206.0137</p> <p><u>Lectures optionnelles</u></p> <p>Plaut, S. (2012). 'Cooperation is the story'—best practices of transnational indigenous activism in the North. <i>The International Journal of Human Rights</i>, 16(1), 193-215.</p> <p>Gagné, N. (2016). Identité et stratégie autochtones: leurs complexités et (im)possibilités en Polynésie française. <i>Cahiers du CIÉRA</i>, 13, 6-33.</p> <p>Keck, M. E., et Sikkink, K. (1999). Transnational advocacy networks in international and regional politics. <i>International social science journal</i>, 51(159), 89-101.</p>	
#6 25 oct	<p>Peuples autochtones, souveraineté, autodétermination et relations avec l'État Responsable : Rolando Magana Canul</p> <p><u>Lectures obligatoires</u></p> <p>Cloud, L. et Le Bonniec, F. (2012). Entre logiques d'Etat et autochtonie: dynamiques de la territorialité mapuche à l'heure du droit à l'autodétermination des Peuples Autochtones. <i>Quaderns-e</i>, 17(1), 25-43.</p> <p>Coulthard, G. S. (2018). Chapitre 2. Pour le territoire : la lutte pour l'autodétermination de la Nation dénie. <i>Peau rouge, masques blancs. Contre la politique coloniale de la reconnaissance</i>, Lux éditeur, Montréal, 93-137.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u></p> <p>Corntassel, J. (2008). Toward sustainable self-determination: Rethinking the contemporary Indigenous-rights discourse. <i>Alternatives</i>, 33(1), 105-132.</p> <p>Graff, S. (2012). Quand combat et revendication kanak ou politique de l'État français manient indépendance, décolonisation, autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie. <i>Journal de la Société des Océanistes</i>, (134), 61-83.</p> <p>Simon, S. (2012). Chapitre 8. L'esprit international de l'autochtonie. Dans <i>Sadyaq Balae! L'autochtonie formosane dans tous ses états</i>. Presses de l'Université Laval, Collection Mondes Autochtones, 207-252.</p>	
#7 1er nov.	<p>Mouvements autochtones face à l'extraction des ressources naturelles et le droit au consentement Responsable : Marie-Dominik Langlois</p> <p><u>Lectures obligatoires</u></p> <p>Lopez Toro, V. (2019). D'un régime de consultation à l'exercice du droit au consentement préalable: les limites du modèle colombien. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, 49(2), 85-95.</p>	

	<p>Salazar-Soler, C. (2016). La place de l'ethnicité dans les conflits miniers socio-environnementaux dans les Andes du Pérou: XXème-XXIème siècles. <i>IdeAs. Idées d'Amérique</i>, (8).</p> <p>Langlois, M. D. (2016). Chapitre 3 ou 4. <i>Mouvement identitaire autochtone et mines: le peuple xinka et sa résistance à l'exploitation minière dans le sud-est du Guatemala</i>. Mémoire. UQAM.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u> Cuadra Montoya, X. (2016). La revendication autochtone contre le projet hydro-électrique Neltume au Chili. <i>Cahiers du CIÉRA</i>, 13, 60-78.</p> <p><u>ou</u> Gajardo, A. (2016). Poussière des mines et cendres de l'autochtonie : le projet Pascua Lama (l'État) et le processus de réémergence des Diaguita du Chili. <i>Cahiers du CIÉRA</i>, 13, 34-59.</p> <p>Femmes Autochtones du Québec. (2018). Analyse des enjeux soulevés lors de la Rencontre internationale « Femmes en résistance face à l'extractivisme »</p> <p>Kirsch, S. (2007). Indigenous movements and the risks of counter globalization: tracking the campaign against Papua New Guinea's Ok Tedi mine. <i>American ethnologist</i>, 34(2), 303-321.</p> <p><u>Pour aller plus loin</u> Kirsch, S. (2018). <i>Engaged anthropology</i>. University of California Press.</p> <p>Kirsch, S. (2014). <i>Mining capitalism</i>. University of California Press.</p> <p>Lebuis, V., et King-Ruel, G. (2010). Le consentement libre, préalable et informé: une norme internationale en émergence pour la protection des populations locales autochtones. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, 40(3), 85-99.</p>	
<p>#8 8 nov</p>	<p>Mouvements autochtones (et afro-descendants) et les perceptions du politique dans l'Amérique latine Responsable : Rolando Magana Canul</p> <p><u>Lectures obligatoires</u> Gentelet, K. (2005). Les revendications politiques des premières nations du Canada le concept de nation comme outil contre hégémonique. <i>Canadian Journal of Law and Society</i>, 20, 2: 157-181</p> <p>Vanhulst, J. et Beling, A. (2013). Buen vivir et développement durable : rupture ou continuité ? <i>Écologie et politique</i>, 46, 41-54.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u> Baronnet, B. (2010). Autonomie indienne et éducation au Chiapas: Les écoles des terres récupérées par les paysans mayas du Sud-est mexicain. <i>Autrepart</i>, 54, 65-79.</p>	

	<p>Marti i Puig, S. (2010). The Emergence of Indigenous Movements in Latin America and Their Impact on the Latin American Political Scene: Interpretive Tools at the Local and Global Levels. <i>Latin American perspectives</i>, 37 (6), 74-92.</p> <p>Jackson, J. E., et Warren, K. B. (2005). Indigenous movements in Latin America, 1992–2004: controverses, ironies, new directions. <i>Annual Review of Anthropology</i>, 34, 549-573.</p>	
<p>#9 15 nov</p>	<p>Regard sur la complexité des catégories coloniales et leurs impacts sur le développement des mouvements autochtones en Afrique, Asie et Europe.</p> <p>Responsable : Marie-Dominik Langlois (Afrique, Europe) et Rolando Magana Canul (Asie, Europe) Conférencier invité : Richard Atimniraye Nyelade, Université d'Ottawa</p> <p><u>Lectures obligatoires</u></p> <p>Quétu, Z. (2020). Pour qui l'autochtonie a-t-elle du sens? Le mouvement des peuples autochtones entre développement international et réappropriations populaires au Burundi. <i>Les Cahiers d'Afrique de l'Est/The East African Review</i>, (55).</p> <p>Davenel, Y. M. (2013). Des inorodcy aux korenyye narody: modalités de la reconnaissance des peuples « autochtones » en fédération de Russie. Dans <i>Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance</i>, L'Harmattan, Horizons autochtones, 165-180.</p> <p>Crémin, E. (2020). Construction de l'identité tribale et revendications territoriales des Miri-Mising au Nord-est de l'Inde. <i>Espace populations sociétés</i> [En ligne], 2020/1-2 2020, http://journals.openedition.org/eps/9781</p> <p><u>Lectures optionnelles</u></p> <p>Pouessel, S. (2006). Du village au «village-global»: émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc. <i>Autrepart</i>, (2), 119-134.</p> <p>Canessa, A. (2018). Indigenous conflict in Bolivia explored through an African lens: towards a comparative analysis of indigeneity. <i>Comparative Studies in Society and History</i>, 60(2), 308-337.</p> <p><u>Pour aller plus loin</u></p> <p>Simon, S. (2012). Sadyaq balae. <i>L'autochtonie formosane dans tous ses états</i>. Presses de l'Université Laval.</p>	
<p>#10 22 nov</p>	<p>Mouvements et solidarités transnationales entre femmes autochtones dans les Amériques</p> <p>Responsable : Marie-Dominik Langlois Conférencière invitée : à confirmer</p> <p>Labrecque M.-F. (2011). La transnationalisation des mouvements féministes dans les Amériques. Quelle est la place des femmes autochtones? <i>Inditerra-Revue internationale sur l'Autochtonie</i> (3), 18-28. En ligne: http://www.reseaudialog.ca/Docs/02INDITERRA032011LABRECQUE.pdf</p>	

	<p>Morales-Hudon, A. (2012). La voix des femmes autochtones sur les débats entre droits individuels et droits collectifs au Mexique. <i>Sociologie et sociétés</i>, 44(1), 287-309.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u></p> <p>Léger M. (2014). Décoloniser notre regard : la discrimination envers les femmes autochtones des Amériques. Dans Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier (dir.), <i>L'Amérique latine, laboratoire du politique autrement</i>. Québec, Les Presses de l'Université Laval : 83-104.</p> <p>Massicotte, M. J. (2019). La défense du territoire et la participation des femmes autochtones aux luttes anti-extractivisme au sud du Mexique. <i>Recherches féministes</i>, 32(2), 75-93.</p> <p>Dagna, S. (2021). Les luttes locales et internationales pour l'accès à la justice des femmes autochtones au Guatemala. <i>Contretemps</i>. En ligne.</p> <p><u>ou</u></p> <p>Dagna, S. (2020). Redéfinition des pratiques de justice par les femmes autochtones au Guatemala. <i>Cahiers des Amériques latines</i>, 1(94), 83-110.</p>	
#11 6 déc	<p>Mouvements et expériences autochtones dé-territorialisés : en villes et en migration</p> <p>Responsable : Marie-Dominik Langlois (migration) et Rolando Magana (villes)</p> <p><u>Lectures obligatoires</u></p> <p>Lestage, F. (2011). "Communautés transnationales" et politiques multiculturelles. Le cas des migrants indiens mexicains. Dans C. Gros et K. Dumoulin Kervran. <i>Le multiculturalisme" au concret". Un modèle latino-américain?</i>. Sorbonne Nouvelle (Presses), .323-334.</p> <p>Kermeol, N., et Lévesque, C. (2010). Repenser le rapport à la ville: pour une histoire autochtone de l'urbanité. <i>Nouvelles pratiques sociales</i>, 23(1), 67-82.</p> <p><u>Lectures optionnelles</u></p> <p>Gagné, N. (2005). Être jeune et maori aujourd'hui: l'université comme site de (ré)affirmation et de coexistence. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, 35(3), 59.</p> <p>Sánchez, L.F. (2011). Au nom de la culture : Migrations indiennes, espaces d'action et sens d'appartenance (Bogotá, Colombie). Dans C. Gros et K. Dumoulin Kervran. <i>Le multiculturalisme" au concret". Un modèle latino-américain?</i>. Sorbonne Nouvelle (Presses), 335-346. https://books.openedition.org/psn/690</p> <p>Moreschi, A. A. (2009). Entre «rêve zapatiste» et «rêve américain». Dans B. Bosa et E. Wittersheim, (dir.). <i>Luttes autochtones, trajectoires postcoloniales: Amériques, Pacifique</i>. Karthala Editions, 197-.224.</p>	
#12 13 déc	<p>Évaluation du cours</p> <p>Présentations orales</p>	<p>Évaluation du cours</p>

#13 20 déc.	Présentations orales	Remise du travail final
----------------	----------------------	-------------------------

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS MUTUELS

Par leur présence en classe et leur préparation en ayant fait les lectures obligatoires avant la classe, les étudiants et étudiantes sont responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique au développement de leur pensée critique. La participation aux discussions est essentielle au succès dans le cours. Le respect, l'écoute, l'échange et la réciprocité, valeurs qui sont communes à plusieurs peuples autochtones, sont des principes qui encadrent notre classe et que nous soutenons. Nous nous attendons que les étudiants et étudiantes les respectent également pour le bon déroulement des échanges et au partage d'idées.

Ceci s'ajoute à la [Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants](#). Par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres membres du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, voir [cette adresse](#) et celui de la [politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap](#). Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible. En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300. Par téléphone : 514 987-3148. Courriel : situation.handicap@uqam.ca En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

CENTRE PAULO-FREIRE

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, sera ouvert 7 jours par semaine, au local A-3645 et en ligne. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de troisième cycle. Pour connaître ses heures d'ouverture, veuillez consulter le site www.politique.uqam.ca/programmes-detudes/3e-cycle ou sa page Facebook du Centre Paulo-Freire.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe sauf circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes, dans le 1^{er} ou 3^e cours du trimestre, pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période d'évaluation sera limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

REGLEMENT

18

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



2

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, le même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

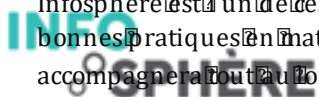
La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site 18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers des ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de vos outils indispensables. Un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur





Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site 18.uqam.ca. Elles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables, un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.